



UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM

Association agréée dans les domaines de la protection de la nature, de l'environnement
et du cadre de vie

BP 155 67834 TANNERIES CEDEX - Ufnase@aol.com

novembre 2010

Lettre aux adhérents

Privatisation des aéroports, première étape ?

La nouvelle Société d'Exploitation Aéroportuaire (SEA) qui aura en charge la gestion de l'aéroport de Strasbourg devrait voir le jour dès le mois de mai 2011. Cette structure de droit privé, déjà en place sur certaines plates-formes aéroportuaires françaises, est censée apporter de nouvelles perspectives de développement à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Cette future SEA est aussi une source d'inquiétude pour les riverains.

On peut craindre un développement excessif de l'aéroport avec allongement de la piste et arrivée de gros porteurs, mais aussi que les capitaux publics détenus dans un premier temps par l'Etat, les Collectivités, la CUS et la CCI, soient à terme partiellement cédés à des investisseurs privés qui sous la pression du marché, de la rentabilité et de l'emploi, pourraient remettre en cause la limitation actuelle des vols de nuit fondée sur un gentleman agreement.

L'UFNASE a demandé à toutes les instances concernées que le protocole d'accord sur les vols de nuit soit inclus dans les textes fondateurs de cette SEA afin d'écarter définitivement toute menace de trafic commercial nocturne, mais accuse à ce jour une fin de non-recevoir. Rien ne devrait pourtant s'opposer à notre proposition puisque toutes les parties sont unanimes à affirmer que le protocole en application depuis 1998 continuera d'être scrupuleusement respecté.

Espérons qu'à l'aéroport il n'y ait que les avions qui s'envolent et que les paroles restent !

« Chacun a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Chacun peut y contribuer. »

(Plan régional de la qualité de l'air, mai 2000)

L'UFNASE a été très attentive au rapport de l'Aspa sur la « caractérisation de la qualité de l'air dans la zone de l'Aéroport », après les campagnes de mesures effectuées en été 2009 et en l'hiver 2010. L'UFNASE avait demandé que les périodes habituelles d'observation au printemps et en automne soient modifiées de façon à avoir une idée de la qualité de l'air lorsque les conditions climatiques et le trafic sont différents.

Les paramètres mesurés correspondent essentiellement aux polluants créés par les activités du transport, de l'industrie, de l'agriculture et du chauffage privé : **SO₂** (dioxyde de soufre) - **NO₂** (dioxyde d'azote) - **benzène** - particules **PM₁₀**.

Si le taux de SO₂ reste faible et que celui du NO₂ semble stable, le taux de benzène « montre une inflexion à la hausse entre 2007 et 2009, tant dans les villages environnants que sur la plate-forme de l'aéroport ».

Si aucun polluant ne dépasse les valeurs limites européennes de concentration annuelle, le benzène avec 1,90µg/m³ (µg: microgramme) à Holtzheim frôle l'objectif de qualité de l'air qui est de 2µg/m³.

En janvier et février 2010 les particules PM₁₀ ont atteint ou dépassé certains seuils réglementaires en particulier à Holtzheim et à Entzheim. Les très petites particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes accrues. C'est pourquoi nous réclamons aussi la mesure des Particules de 2,5µm.

« Les aéroports français ne parviennent toujours pas à refaire leur retard causé par la crise économique ».

« Seuls les aéroports à forte composante low cost tirent leur épingle du jeu ».

Le point faible de l'aéroport de Strasbourg reste son niveau de trafic qui a subi l'impact du TGV Est et de la crise financière. Les riverains, eux, ne se plaignent pas de la baisse des nuisances. La volonté des dirigeants de l'aéroport est de remonter le nombre annuel de passagers par la venue d'une compagnie low cost et des vols charters, avec les handicaps d'une faible zone de chalandise et d'une forte concurrence à proximité. Nous n'y sommes pas opposés tant que les nuisances n'augmentent pas pour les riverains.

Comparaison du trafic des passagers au premier semestre

	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	total
Passagers 2009	76163	72877	92089	97052	97968	109047	545196
Passagers 2010	70487	68208	84102	73976	97310	107488	501571
Variation	-7,5%	-6,4%	-8,7%	-23,8%	-0,7%	-1,4%	-8,00%

Avec 784 000 passagers en fin septembre, le chiffre de 1 113 776 passagers de 2009 sera-t-il atteint en 2010?

Bilan de la Charte de l'Environnement 2005/2010 de l'aéroport de Strasbourg

Présenté en Commission Consultative de l'Environnement le 14 septembre 2010.

Les résultats obtenus grâce à l'existence de cette charte de l'environnement sont tout-à-fait honorables.

Lors de cette même réunion, la Direction de l'aéroport nous a présenté son projet pour une « Politique de développement durable de l'aéroport ». Partant du postulat que le succès de notre région et le bien-être des ses habitants dépendent autant de l'économie que de la qualité de vie et de l'environnement, et que l'aéroport contribue à tout cela, ce projet propose :

- Une démarche environnementale reposant sur la certification ISO 14001 et décomposée en cinq points : le bruit d'origine aéronautique, la qualité de l'air, la protection du milieu naturel, la gestion des déchets et celle des ressources.
- Une démarche sociétale, basée sur : la valorisation des compétences du personnel et de sa formation ; la préservation des conditions de travail et sur l'intégration des jeunes diplômés ; la promotion des valeurs environnementales et sociétales ; la préservation du patrimoine aéronautique et sur l'insertion professionnelle.

L'UFNASE n'est pas satisfaite de ce projet qui ne doit pas se substituer à une nouvelle charte de l'environnement de l'aéroport pour les 5 années à venir. Nous avons travaillé le sujet et nous demandons à participer à l'élaboration d'une nouvelle Charte de l'Environnement à part entière avec des propositions concrètes et réalisables à moindre frais. Une rencontre est prévue avec le directeur de l'aéroport pour discuter de l'ensemble.

« Les Mirage nous les avons eus au dessus de nos tuiles. On ne va pas recommencer ! »

Lors de la CCE du 14 septembre dernier nous avons interpellé les autorités sur la mise en place de la nouvelle zone militaire CBA 22. Extrait des interventions :

UFNASE : L'implantation de la nouvelle zone aérienne militaire va tailler en pièces le dispositif de circulation aérienne actuel. Nous demandons un vote pour confirmer le maintien du dispositif actuel voté à la CCE en 2003.

Les Mirage nous les avons eus au dessus de nos tuiles. On ne va pas recommencer !

Nous demandons que soit négociée l'interdiction de survol de la Communauté Urbaine de Strasbourg en dessous de 2000 mètres.

AVIATION CIVILE : Rien n'est décidé, il y a encore des discussions en cours. Lorsque le dispositif sera connu il pourra éventuellement être mis au vote. Il n'est pas improbable que l'on puisse en disposer lors de la prochaine CCE ou au Comité Permanent.

SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECURE : Les négociations qui commencent sont internationales et nous avons le temps d'en parler avant 2013. Un second vote n'est pas nécessaire car il n'y a pas de motif actuellement hormis un article de presse. La demande du survol au dessus de 2000 mètres sera transmise.

Nous attendons de savoir si le dispositif de circulation aérienne va être modifié. L'enjeu c'est le bruit !

Le Président de l'UFNASE
Francis Rohmer